

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **25.05.08**

Date de convocation : 28 août 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq

Le 9 septembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine		X	ASTRUC Alain
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES **Création d'un poste d'électromécanicien affecté au service "Voies et Réseaux"**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2221-1 et suivants ;

Vu le Code du travail et notamment son article L1211-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Président rappelle que les agents relevant d'un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) sont soumis au régime du droit privé.

Dans le cadre du renforcement du service Eau et Assainissement, et afin de garantir la continuité et la qualité du service, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical la création d'un second poste d'électromécanicien. Ce doublon permettra d'assurer un meilleur fonctionnement du service, notamment en cas d'absence ou d'accroissement ponctuel d'activité.

L'agent recruté sur ce poste sera chargé des missions suivantes :

- ✓ assurer la maintenance préventive et curative des équipements électromécaniques liés à la production et au traitement de l'eau potable et des eaux usées (stations de pompage, surpresseurs, stations d'épuration, postes de relevage, etc.) ;
- ✓ réaliser des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement de matériel (pompes, moteurs, armoires de commande électrique, variateurs de fréquence, etc.) ;
- ✓ contrôler le bon fonctionnement des équipements à l'aide de tests et mesures (pression, débit, intensité, isolement...) ;
- ✓ installer et assurer la maintenance des systèmes de télégestion des réseaux d'eau ;
- ✓ assurer la maintenance et la réparation d'équipements électromécaniques liés à la collecte et au traitement des déchets.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste seront inscrits au budget du service.

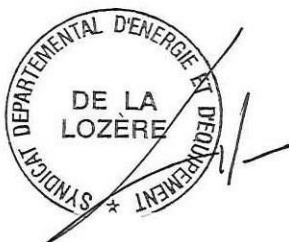
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE la création d'un poste d'électromécanicien en CDI de droit privé à temps plein, affecté au SPIC "Voies et Réseaux", à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250909-20250508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025